



REGLEMENT CLUB FIDELITE LCN

1) La fidélité chez LCN ... c'est quoi ?

LCN met en place à compter du 01.01.2011 un programme de fidélité LCN permettant à ses clients et ayant adhéré au programme de cumuler automatiquement (pas de carte de fidélité physique) sur un compte fidélité LCN, lors de leurs achats, des points Club LCN convertibles en valeurs d'achats.

2) Qui peut adhérer au programme de fidélité LCN ?

Le programme de fidélité LCN est ouvert à tous les clients « hors professionnels, administrations et personnels LCN » âgés de 18 ans et plus.

Chaque adhérent est titulaire d'un compte de fidélité LCN qui lui est personnel ; lui seul peut choisir de transformer ses points Club LCN en valeur d'achats.

Un seul compte de fidélité LCN sera ouvert par foyer (même nom, même adresse de facturation).

3) Comment adhérer au programme de fidélité LCN ?

L'adhésion au programme de fidélité LCN est gratuite et volontaire.

Elle est confirmée par le client en remettant un bulletin d'adhésion dûment rempli.

Le bulletin est disponible auprès de tous les bureaux LCN, des chauffeurs et des techniciens.

L'adhésion au programme de fidélité LCN devient effective à partir du moment où LCN aura enregistré le bulletin du client dans son système informatique.

Tout bulletin incomplet, illisible, non daté et non signé ne sera pas pris en compte.

Le client ayant rempli un bulletin d'adhésion est réputé avoir pris connaissance du présent règlement et y adhérer sans réserve.

4) Comment obtenir des points Club LCN ?

Chaque achat payé permet à l'adhérent d'obtenir des points « achats » suivant un barème figurant dans chaque bureau LCN. Les achats inclus dans les comptes abonnement chauffage sont considérés payés

Des points bonus peuvent être attribués aux adhérents suivant des offres promotionnelles.

Les points Club LCN ne sont pas négociables en espèces et ne peuvent pas faire l'objet d'un avoir. Ils sont personnels et non cessibles.

Les points Club LCN acquis sont valables au maximum 24 mois. Passé ce délai, les points non transformés seront automatiquement perdus pour l'adhérent.

Dans le cas où un adhérent ne fait pas d'achats pendant une période de 365 jours, son adhésion au programme de fidélité LCN sera annulée et il perdra tous ses points Club LCN.

En cas d'impayés, LCN se réserve la possibilité de retirer des points sur le compte fidélité correspondant.

Les avantages du Club Fidélité LCN ne sont pas cumulables avec des offres promotionnelles existantes ou à venir.

5) Comment transformer les points Club LCN ?

Les points Club LCN donnent le droit à son titulaire de déduire le montant acquis lors de ses prochains achats. Il peut aussi cumuler ses points comme bon lui semble.

La valeur du point Club LCN est fixée à un (1) centime d'euro.

6) Comment consulter les points Club de Fidélité LCN ?

A chaque mouvement sur le compte fidélité, l'adhérent reçoit mensuellement un récapitulatif du nombre de points acquis, soit par mail, sms ou courrier. L'adhérent peut aussi, à tout moment demander à LCN l'envoi de son compte Club fidélité

7) Quels sont les autres avantages à adhérer au programme de fidélité LCN ?

LCN pourra notamment envoyer des courriers ou mails à son adhérent afin de lui communiquer des informations, des offres spécifiques, des invitations manifestations...ce que l'adhérent accepte.

8) Modifications ou arrêt du programme de fidélité LCN

LCN se réserve le droit à tout moment de modifier le présent règlement ou de suspendre voire de supprimer le programme de fidélité LCN sous réserve d'en informer par tous moyens jugés nécessaires et suffisamment à l'avance les adhérents.

En cas d'arrêt du programme de fidélité LCN, les adhérents bénéficieront des points acquis à cette date.

Les informations signalées par un astérisque dans le bulletin d'adhésion ont un caractère obligatoire : Ces informations permettent à LCN de gérer les adhésions et le pilotage des comptes de fidélité LCN.

Les autres informations ont un caractère facultatif et permettent à LCN d'adresser aux adhérents ayant renseigné ces zones des offres commerciales.

Les données personnelles recueillis dans le bulletin d'adhésion sont destinées à LCN et permettent le traitement des adhésions.

Aucune donnée personnelle concernant un adhérent ne sera communiquée à des tiers.

Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, tout adhérent dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification (notamment en cas de changement de nom, d'adresse, de numéro de téléphone,...) et de suppression des données le concernant.